

**RÉPONSE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'ASSOCIATION DES ANCIENS ÉLÈVES ET DIPLÔMÉS
DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE**

Il n'appartient pas à l'association des anciens élèves de commenter les points concernant la gestion de l'École Polytechnique. Le président de l'AX membre de droit du conseil d'administration de l'École, sa plus haute instance de gouvernance, peut néanmoins témoigner de la très haute tenue dudit conseil et du niveau très élevé des interactions qui s'y produisent entre les représentants de la tutelle (ministère des armées, ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, ministère de l'économie et des finances), la direction générale de l'École, les représentants des personnels et les administrateurs indépendants. La modernisation de la gestion est parmi les points les plus hauts dans les priorités de l'ordre du jour.

En ce qui concerne la stratégie de l'X et de l'Institut Polytechnique de Paris, la Cour, en tant que conseil du gouvernement, semble présenter de façon positive deux options qui conduisent, du point de vue de l'AX, à la disparition de l'École :

- *faire volte-face, et reprendre la voie menant à l'intégration de l'X dans Paris-Saclay,*
- *retirer la tutelle de l'X au Ministère des Armées.*

Ces options sont liées, la deuxième menant de facto à la première.

L'X a besoin de stabilité, après dix ans d'agitation permanente, changement de gouvernance, rapport Cornut-Gentille, rapport Attali, négociation de Paris-Saclay, négociation de l'IPP. Les décisions prises au plus haut niveau il y a deux ans l'ont été après mûre réflexion, et font l'objet d'un entier consensus entre l'X et le Ministère des Armées ; elles ont le soutien sans condition de l'Association des anciens. Il faut maintenant garder le cap, le temps de commencer à en apprécier les effets.

L'AX considère que l'intégration de l'X dans un système qui lui semble sans sélection à l'entrée, avec une gouvernance très éloignée de celle de l'École polytechnique ayant la garde de bacheliers dont la formation initiale reste à parfaire et visant à augmenter, coûte que coûte, la taille de ses laboratoires n'est pas souhaitable.

L'AX et la direction générale de l'École d'ailleurs, partagent le souci de la Cour de voir les formations récemment créées par l'École « faire leurs frais », car c'est une condition de leur pérennité et de leur contribution à la richesse des formations qui permettra à l'École de

parfaire son attractivité notamment à l'international. Il faut sans doute, pour cela, augmenter les effectifs traités par ces formations en évitant cependant la course à la taille, pour la taille.

Cette remarque vaut pour les laboratoires de recherche qui contribuent à la formation d'une partie des élèves, et attirent les professeurs. L'accroissement de leur volume doit correspondre à des thématiques appliquées et des approches interdisciplinaires et donc prioritairement passer par des contrats ou des financements extérieurs pour une production de résultats au bénéfice de l'économie des entreprises et de l'État.

C'est au niveau de l'IPP que les laboratoires et les formations nouvelles doivent être considérés, constituant une partie de son ossature, et voyant leur stratégie fixée à ce niveau. Ceci permettrait un niveau d'effort supplémentaire en faveur du cursus « ingénieur » en lui-même et dans son articulation avec les écoles dites d'application de l'X.

Sur un autre plan, l'AX a soutenu le travail récent de l'École pour améliorer la diversité à l'entrée, des différentes filières de recrutement. Le constat est simple ; une telle amélioration passe par une meilleure préparation au concours des élèves les moins favorisés et par un comblement du fossé qui grandit entre les préparations parisiennes et les préparations de province. Un plan d'actions détaillé a été proposé à la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Les anciens élèves y contribueront

La Cour aborde le cursus « ingénieur » par le biais des recrutements par l'État, dont la faible proportion lui paraît pouvoir justifier un renoncement au statut militaire des élèves, à leur solde, et au rattachement de l'X au Ministère des Armées.

L'AX regrette la baisse des recrutements par l'État, tout à fait justifiée au moment de l'abandon des fonctions de maîtrise d'œuvre, mais dont la poursuite a amené à dépeupler les services de maîtrise d'ouvrage, et souvent à y perdre la continuité du savoir et même la capacité de réguler le secteur correspondant. Par ailleurs, les maîtrises d'ouvrage déléguées à des Agences, et celles transférées aux Régions, font de moins en moins appel aux corps techniques issus de l'X. Cet état de fait doit-il rester immuable ?

D'une façon plus générale, il faut constater que l'appétence des décideurs pour les avis à base scientifique et technique n'augmente pas, alors pourtant que leur propre compétence dans le domaine reste des plus faibles ; tout cela a un coût considérable pour les finances publiques, et mériterait une étude de la Cour, à laquelle l'AX contribuerait volontiers.

Elle conclurait peut-être à l'utilité d'une augmentation des recrutements scientifiques et techniques par l'État.

Mais elle ne conclurait certainement pas à l'embauche de 500 polytechniciens par an, et on se trouvera, comme c'est le cas à divers degrés depuis les années cinquante, avec une population qui, en majorité, ne choisira pas le service direct de l'État.

La réinstauration d'un système de paiement de la « pantoufle » était censée compenser a posteriori la solde versée aux élèves qui ne serviraient pas l'État à la sortie de l'École ; l'association des anciens soutient à l'évidence un tel système et soutiendrait également son évolution s'il ne convenait pas dans sa forme actuelle. La Cour compare les modalités actuelles à un prêt étudiant à taux zéro. L'AX n'a pas d'objections à ce que soit étudié un mode de remboursement immédiat par les élèves qui ne serviraient pas l'État, prenant eux-mêmes un prêt à leurs frais.

Mais il faut absolument éviter de créer deux catégories d'élèves pendant la scolarité, en ne soldant que ceux qui auront a priori affiché leur choix d'un corps technique ou d'une Armée. La cohésion des promotions, et l'esprit d'équipe, obtenus aujourd'hui par les activités militaires et sportives et par les groupes d'intérêt des élèves, sont un des résultats importants, mais aussi un des outils, de la formation des X.

Forcer les élèves à faire, à cet effet, un choix définitif dès l'entrée à l'École serait, en outre, très dommageable pour les élèves, qui n'auraient pas encore les bases de leur choix, et pour les Corps, dont certains constatent des vocations tardives, et bienvenues, en fin de scolarité. Il est beaucoup plus simple, et pas plus cher, de faire comme si tout le monde avait dans sa giberne son bâton de serviteur de l'État, puis de faire jouer un mécanisme de « pantoufle ».

L'unité des élèves étant supposée maintenue, faut-il supprimer leur statut militaire ? Cela ne semble pas avoir de justification financière.

D'autre part, la formation militaire, humaine et sportive dispensée par l'encadrement militaire de l'École est unanimement appréciée, et crée des « soft skills » qui viennent heureusement mettre les pieds sur terre à des élèves nourris jusque-là d'abstractions. Cette formation par les Armées serait à maintenir ; on en reconnaît aujourd'hui les bienfaits tant dans les équipes de direction des sociétés que dans la formation des jeunes en difficulté.

Pour maintenir donc l'unité des promotions et la part de formation par les Armées, allons au plus simple et restons dans le cadre des Armées.